

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017

L'An deux mille dix-sept, le 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, David BOUVET, Annie DHÉNIN, Cécile DEBRION, Daniel MICLO, Stéphane AGUETTAZ, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET.

Etaient excusés avec pouvoir : Arnaud DEVIN (pouvoir à Stéphane AGUETTAZ), Patricia VILLARD (pouvoir à Cécile DEBRION).

Etaient absents : Didier BAIDO, Nadège VILLIERMET

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du Receveur 2016**
- ✓ **Affectation du Résultat**
- ✓ **Vote du taux des taxes**
- ✓ **Présentation et approbation du Budget Primitif 2017**
- ✓ **Patrimoine : étude des devis proposés par ARCNUCLÉART**
- ✓ **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints : modification réglementaire**
- ✓ **Fonction Publique Territoriale : Mise à jour du tableau des emplois**
- ✓ **Cimetière : mise à jour de la durée et du montant des concessions**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Le Maire précise que deux délibérations seront rajoutées à l'ordre du jour : la ZAC de la Ruhe : cession gratuite à la commune et les terrains pour le parking du cimetière.

1- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du Receveur 2016

Lecture du compte administratif 2016 qui donne les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 874 950,38 €
- Section d'investissement : excédent de 340 997,28 €
- Section d'investissement (reste à réaliser) : 450 749,00 €

Décision : Le Conseil Municipal, sous la présidence d'Alexandre DALLA-MUTTA, approuve le compte administratif 2016.

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur est en conformité avec le compte administratif et donne les mêmes résultats.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 établi par le receveur.

2- Affectation du résultat

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016, il est proposé d'affecter en section d'investissement du budget primitif 2017 la somme de 109 751,72 € et les 765 198,66 € restants sont affectés quant à eux en report de fonctionnement (recettes).

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat tel que présenté.

3- Vote du taux des taxes

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité locale 2017 sans augmentation de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 10,20 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,46 %
- Taxe foncière (non bâti) : 95,10 %

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 annoncés.

4- Présentation et approbation du Budget Primitif 2017

Le budget primitif 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- Section de fonctionnement : 1 656 774,00 €
- Section d'investissement : 955 105,00 €

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017.

5- Patrimoine : étude des devis proposés par ARCNucléART

Etude des devis transmis par Arc-Nuclé'art concernant la conservation du Calvaire et de la Chaire de Saint-Léger, ainsi que du devis de l'atelier « Couleur d'étoiles », concernant la conservation et la restauration du tableau du Maître Autel.

Etant donné que le Calvaire requiert un traitement en urgence, les travaux de conservation sur cette œuvre seront donc à effectuer en priorité.

Le montant de ce traitement s'élève à 16 665 € TTC. Des subventions peuvent être demandées au Conseil Départemental afin de financer le projet.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation des travaux de conservation pour les trois œuvres en question et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention, la plus élevée possible.

6- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints : modification réglementaire

Compte tenu des modifications réglementaires entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de reprendre une délibération concernant l'attribution d'indemnité au Maire et aux adjoints.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint qui sera le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

7- Fonction Publique Territoriale : Mise à jour du tableau des emplois

Le cadre d'emplois des adjoints techniques 2^{ème} classe et adjoints administratifs 2^{ème} classe (catégorie C) a été modifié par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016. Il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois du personnel communal.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie et adopte le tableau des emplois permanents de la commune à la date du 1er janvier 2017.

8- Cimetière : mise à jour de la durée et du montant des concessions

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions du cimetière, à compter du 1er avril 2017 comme suit :

Concession	Nombre de place	Durée	Tarif
Pleine terre	1	30 ans	90 €
Pleine terre	2	30 ans	180 €
Columbarium	1	50 ans	450 €

DIVERS

- **ZAC de la Ruche : cession gratuite à la commune** : Le Maire fait part du projet de cession gratuite à la commune du terrain desservant les quatre lots situés dans la ZAC de la Ruche par CIS Promotion. CIS s'engagerait à remettre le terrain en état avant cession. A charge à la commune de refaire l'enrobé.

Décision : Le Conseil Municipal demande que le terrain de desserte en question soit remis à niveau, que l'enrobé soit réalisé et que les réseaux EU et EP soient aux normes avec délivrance d'un PV de conformité avec la cession.

- **Terrains pour parking du cimetière :** Le Maire présente le plan de division effectué par le cabinet VIAL.

Décision : Le Conseil Municipal approuve cette division et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de la partie du terrain nécessaire à l'aménagement du parking.

- **Fossés :** Stéphane propose d'effectuer un état des lieux des fossés de la commune et mettre en place un plan d'entretien.
- Un traitement des portes de l'église est nécessaire ainsi que celles de la salle sous la mairie.
- **Info PLU :** Depuis le 27 mars, la commune est passée sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme). Le dossier PLU subit encore quelques modifications avant d'être arrêté. Il sera ensuite transmis aux personnes publiques associées (PPA) qui ont 3 mois pour donner leur avis. L'enquête publique aura lieu après ces formalités.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 12 avril 2017.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

